

Parcours pédagogique

Contenu : La France est-elle toujours le pays de la liberté ? Découvrez l'évolution de la liberté d'expression depuis 1830.

Thème : Droits humains

Niveau : C1 / expérimenté

Public : adultes

Liste des activités

Mise en route

- Identifier le thème et l'angle de traitement du reportage.

Activité 1

- Rédiger une définition.

Activité 2

- Comprendre les informations principales du reportage.
- Comprendre la signification de caricatures françaises de différentes époques.

Activité 3

- Comprendre des informations détaillées du reportage.
- Observer l'évolution de la liberté d'expression en France.

Activité 4

- Échanger sur la profession de caricaturiste et sur les conditions d'exercice de ce métier.

Suggestions d'activités pour la classe

Mise en route :

Montrer le reportage sans le son ni les sous-titres jusqu'à 1'39 et faire une pause sur *Bal tragique à Colombey, 1 mort*.

Regardez attentivement les images de cet extrait reportage. Quel en est le sujet principal ? Sous quel angle le sujet est-il traité ?

Mettre en commun.

Pistes de corrections / Corrigés :

- Le thème principal de cet extrait est de toute évidence la caricature.
- On voit des caricatures de différentes époques et il y a aussi des images d'archives qui me font dire à ce stade que l'angle choisi pour traiter ce sujet est un angle historique.

Activité 1 :

Distribuer la fiche apprenant.

Faites l'activité 1 : complétez la définition du mot caricature. Ensuite, nous en discuterons ensemble pour l'affiner.

Mettre en commun. Noter la première proposition de définition au tableau. Enrichir cette dernière au fur et à mesure des suggestions des apprenants.

Afin de bien faire prendre conscience aux apprenants du fait que la caricature s'inscrit toujours dans un contexte, qu'elle est un miroir grossissant, déformant de la société dont elle parle, demander aux apprenants de regarder l'écran (arrêt sur image à 1'39).

Ceci est une Une célèbre d'un magazine satirique français. De quoi est-il question à votre avis ? Est-ce que cela suscite du rire, de l'indignation chez vous ? Pourquoi n'est-ce pas le cas ? Pourquoi ce dessin ne « fonctionne-t-il pas » sur vous à votre avis ?

Mettre en commun puis préciser ensuite la définition dans ce sens.

Expliquer aux apprenants le sens de cette Une d'Hara Kiri : *Bal tragique à Colombey, 1 mort.* (Pour information, consulter cette page : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Hara-Kiri_\(journal\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Hara-Kiri_(journal)))

Pistes de corrections / Corrigés :

- Nous proposons la définition suivante du mot caricature : nom féminin de l'italien *caricatura*, participe passé du verbe *caricare* signifiant « charger », c'est-à-dire attaquer. Représentation grotesque en dessin, en peinture, etc. obtenue par la déformation et l'exagération des traits caractéristiques du visage, des proportions du corps dans une intention satirique.

- Je regarde ce dessin, il ressemble à un faire-part de décès. On comprend que quelqu'un est mort.

- Oui, apparemment lors d'une fête, mais je suis incapable d'expliquer ce qu'il s'est passé, ni de qui il est question. Ce dessin ne me fait pas rire, il ne m'indigne pas non plus.

- Ce dessin ne nous touche pas, car on ne connaît pas le contexte dans lequel il a été dessiné, on ne connaît pas les événements. On peut en déduire qu'une caricature s'inscrit toujours dans un contexte sociétal précis, contexte sans lequel on n'est pas en mesure de la comprendre ni de porter sur elle quelque jugement de valeur que ce soit.

- On peut donc préciser notre définition de la caricature et la compléter comme suit : C'est parce qu'elle montre des événements connus de tous, des faits de société sous un angle différent du « politiquement correct » qu'elle fait réagir celui qui la regarde. Généralement, on a une réaction forte vis-à-vis des caricatures : soit on s'offusque, soit on s'en amuse. On ne peut en rire que si l'on perçoit le 2nd degré.

Activité 2 :

Former des binômes. Diffuser une première fois le reportage en masquant les sous-titres jusqu'à 2'31.

Décrivez les dessins et notez les mots compris dans les sketches.

Mettre en commun.

Rediffuser le reportage et guider l'observation de certains détails en passant au ralenti ou en faisant des arrêts sur les caricatures suivantes : Daumier 0'21- L'assiette au beurre 1'00 – Hara Kiri séquence allant de 1'29 à 1'31 – Charlie Hebdo 1'52 puis en laissant le reportage défiler normalement jusqu'à 2'31.

Faites l'activité 2 : le reportage illustre la tradition satirique chère aux artistes en France pour traiter des sujets de société. Visionnez attentivement l'extrait proposé et complétez les informations demandées.

Laisser les binômes discuter entre eux et compléter le tableau.

Rediffuser le même extrait dans les mêmes conditions.

Lors de la mise en commun, apporter des informations culturelles complémentaires aux apprenants afin de leur permettre de saisir par eux-mêmes le 2nd degré dans les dessins ou les sketches.

Écrire les réponses au tableau.

La liberté d'expression semble illimitée en France, pourtant elle est encadrée par la loi. À votre avis, qu'est-ce qu'on n'a pas le droit de dire sous peine de poursuites judiciaires ?

En discuter tous ensemble.

Puis expliquer quelles sont les limites légales à l'aide du texte suivant qu'on peut noter au tableau et faire analyser par les apprenants en leur demandant de mettre les mots importants en évidence et de les expliciter : En France, la liberté d'expression est encadrée par la loi. Il est interdit de diffamer autrui, d'appeler publiquement à la mort d'autrui, de faire l'apologie de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, d'appeler à la haine ou à la violence contre des personnes en raison de leur appartenance ou non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, un sexe, une orientation sexuelle ou un handicap.

Pistes de corrections / Corrigés :

Artiste : Daumier (1831)

Description de la caricature : Un homme à la tête de poire représenté en Gargantua (personnage de Rabelais connu pour son immense appétit).

Charge contre : Le roi Louis-Philippe.

Ce que l'on apprend sur l'époque: 1831- Le roi interdit qu'on le dessine. Daumier est jeté en prison pour avoir croqué le souverain en Gargantua volant l'argent du peuple.

Ce qu'on en déduit sur la liberté d'expression à cette époque : On en déduit qu'à cette époque le pouvoir exerce une censure sur les artistes, que la liberté d'expression est limitée.

Publication : L'assiette au beurre (Une de 1904)

Description de la caricature : Ce numéro s'intitule « dressage ». On voit un militaire qui maintient un jeune par le cou et par le bras et un prêtre qui lui serre la tête (c'est-à-dire l'esprit) avec un instrument en forme de croix.

Charge contre : La façon dont l'armée et le clergé « éduquent » la jeunesse, l'emprise qu'ils ont sur elle.

Ce que l'on apprend sur le contexte de l'époque : Dans le sillage de la Révolution, à la Belle époque (1879-1914) il existe un courant anticlérical en France. Finalement en 1905, la loi consacre la séparation de l'Église et de l'État.

Ce qu'on en déduit sur la liberté d'expression à cette époque : Vu que ce dessin date de 1904, on peut en déduire que même avant cette loi, les artistes pouvaient s'exprimer librement sur la religion catholique.

Publication : Hara Kiri (années 1960)

Description de la caricature : On voit une religieuse devant un hôtel (le T du mot est représenté comme une croix chrétienne) soulevant son habit pour montrer son porte-jarretelles à un communiant (on le sait, car on voit qu'il a un brassard) boutonneux tenant une Bible à la main.

Charge contre : L'Église qui est prête à tout (ici, même à se prostituer) pour attirer les jeunes.

Ce que l'on apprend sur le contexte de l'époque : Dans les années 1960, les dessinateurs peuvent aller loin, se montrer grivois, vulgaires même au sujet de la religion catholique.

Ce qu'on en déduit sur la liberté d'expression à cette époque : La liberté d'expression s'est étendue.

Publication : Charlie Hebdo (1974)

Description de la caricature : On voit une tête d'homme en forme de testicules et une inscription « tête de nœud Président » avec une couronne au-dessus du mot « de » et le président qui dit : « vous avez noté la particule ? ». On comprend qu'il se prend pour un aristocrate, mais qu'apparemment il n'en est pas un.

Charge contre : Le nouveau président de la République de l'époque : Valéry Giscard d'Estaing (Pour information : sa famille s'appelait à l'origine Giscard et son père a entrepris des démarches pour pouvoir avoir le droit d'utiliser le nom d'une aïeule d'Estaing).

Ce que l'on apprend sur le contexte de l'époque : C'est une époque où les artistes peuvent pratiquer l'insolence en toute liberté.

Ce qu'on en déduit sur la liberté d'expression à cette époque : On en déduit qu'il n'y a plus de condamnation si le chef de l'État est critiqué comme au temps du roi Louis-Philippe.

Artiste : Coluche (1975)

Contenu du sketch : C'est un sketch dans lequel Coluche reprend et détourne un leitmotiv raciste à savoir : les étrangers viennent en France ôter « le pain de la bouche » (= le travail) aux Français. Le rire naît de l'emploi de l'adjectif possessif (« nos Arabes » mis dans la bouche du personnage raciste incarné par l'humoriste).

Charge contre : Coluche rit du racisme en mettant en évidence la bêtise des racistes.

Ce que l'on apprend sur le contexte de l'époque : C'est une époque où l'on s'autorise à rire de tout et de tous.

Ce qu'on en déduit sur la liberté d'expression à cette époque : On peut déduire de ce sketch qu'à cette époque en France, il y a sans doute une montée du racisme.

Artiste : Pierre Desproges (1986)

Contenu du sketch : Dans ce sketch, il y a un jeu de mot basé sur l'expression « ne pas pouvoir être au four et au moulin » qui signifie ne pas pouvoir faire 2 choses en même temps, ne pas pouvoir être partout à la fois et la référence aux fours crématoires utilisés par les nazis dans les camps d'extermination.

Charge contre : L'antisémitisme

Ce que l'on apprend sur le contexte de l'époque : On peut rire de tout et de tous. Époque de très grande liberté d'expression pour les artistes.

Ce qu'on en déduit sur la liberté d'expression à cette époque : On peut déduire de ce sketch qu'il existe un risque de résurgence de l'antisémitisme : *Vous moquez pas d'Himmler, il peut revenir.*

- Je crois qu'en France, on ne peut pas tenir de propos antisémites ou racistes.
- Moi, je sais qu'on ne peut pas discriminer quelqu'un à cause de son handicap.
- Il me semble aussi qu'on ne peut pas par exemple écrire dans la presse que quelqu'un a fait quelque chose qu'il n'a pas fait, dans ce cas, c'est de la diffamation.

Activité 3 :

Diffuser la fin du reportage de 2'31 à la fin en masquant les sous-titres.

Faites l'activité 3 : regardez la fin du reportage. La journaliste parle de « crispations ». Quels événements cités illustrent ces tensions ? Que peut-on en déduire sur la liberté d'expression en France depuis la fin des années 1980 ?

Corriger ensemble.

Pistes de corrections / Corrigés :

Les événements révélateurs de ces crispations sont :

- les réactions de catholiques intégristes contre le film *Je vous salue Marie* qu'ils qualifient de blasphème, c'est-à-dire de discours portant atteinte à la religion (Pour information, la notion de blasphème n'est pas reconnue en France, car la République française est laïque ce qui implique que la religion relève de la sphère privée.),
- un incendie meurtrier dans un cinéma contre le film de Scorsese *La dernière tentation du Christ*,
- des manifestations contre une pièce de théâtre *Golgota picnic*,
- des menaces de mort proférées par des musulmans intégristes contre la chanteuse Véronique Sanson,
- un attentat en 2011 contre le journal Charlie Hebdo pour avoir caricaturé Mahomet,
- l'assassinat de 12 personnes dans les bureaux du journal satirique.

Au vu de ces événements, on peut dire que depuis la fin des années 1980, la liberté d'expression n'est plus une valeur unanimement défendue et respectée en France. Au contraire, certains extrémistes de tous bords l'attaquent violemment (en faisant justice eux-mêmes au lieu de passer par les tribunaux) au nom du sacré qu'ils tentent de ramener dans la sphère publique. Cela donne l'impression d'un retour en arrière. Il faut donc toujours rester vigilant pour préserver les acquis même en démocratie. On remarquera que tous les exemples cités relèvent du domaine religieux. Il semble donc que la liberté qui existait au début du 20^e siècle et qui permettait que le religieux soit critiqué n'est plus autant assurée un siècle plus tard.

Activité 4 :

Former des groupes de 3 apprenants.

Faites l'activité 4 : voici des citations de dessinateurs de presse du monde entier sur leur profession et leurs conditions d'exercice Expliquez-les et discutez-en.

Préciser aux apprenants qu'ils peuvent donner des exemples pour tenter d'expliquer ce que les dessinateurs ont dit.

Passer dans les groupes pour apporter une aide lexicale ou grammaticale à la demande.

Pistes de corrections / Corrigés :

- « Notre responsabilité, c'est de sensibiliser la population. » (Bousiko, Haïti) Je pense que ce caricaturiste considère qu'il a une mission, un devoir : ouvrir les yeux des gens sur certains faits. J'imagine par exemple qu'il pourrait s'agir de la façon dont les politiciens ont géré l'après-tremblement de terre à Haïti ou il se peut qu'il évoque la corruption à Haïti. Je partage son point de vue, les caricaturistes doivent s'impliquer, cela fait partie de leur profession.

- Moi, je ne suis pas d'accord avec toi, c'est un choix de leur part, cela n'est pas inhérent à leur métier.

- « La liberté de la presse appartient à celui à qui appartient la presse. » (Daryl Cagle, États-Unis) Ce dessinateur souligne la fragilité de la liberté de la presse aux États-Unis. Cela veut dire qu'il y a des pressions dans les groupes de presse liées, j'imagine, à l'orientation politique du journal notamment.

- Là, tu parles d'une sorte de censure. Tu crois que c'est vraiment le cas ? Etc.

- « J'utilise des symboles pour livrer indirectement mon message aux lecteurs. » (Emad Hajjaj, Jordanie) Je crois que ce dessinateur explique comment il détourne la censure qui existe dans son pays. Dans de nombreux pays, être caricaturiste est un métier dangereux. Personnellement, je trouve ça ahurissant au XXI^e siècle qu'on mette quelqu'un en prison ou qu'on assassine quelqu'un pour un dessin même provocateur, car ce n'est qu'un dessin.

- Moi, je trouve qu'il faut être très fort pour faire comprendre indirectement un message, pour cela, on doit avoir une grande créativité. La contrainte est sûrement créatrice pour lui. Etc.

- « En Colombie, la censure existe, mais pire encore, il existe l'autocensure. » (Chocolo, Colombie)

Le caricaturiste veut dire qu'au bout d'un moment, quand on est menacé, on risque de s'autocensurer par peur des représailles. Il a sans doute été confronté à cette situation pour faire une telle déclaration.

- Je crois que de nombreux caricaturistes pensent comme lui et doivent veiller à ne pas s'autocensurer par facilité, par crainte, etc.

- « Le tabou n'est pas dans le dessin, il est présent dans les yeux et dans l'esprit de celui qui le regarde. » (Kap, Espagne) À mon avis, le dessinateur espagnol veut dire qu'un dessin n'est qu'un dessin et que son interprétation dépend uniquement du sens que lui donne la personne qui le regarde.

- Je crois qu'il veut dire que si quelqu'un s'indigne devant une caricature ou un dessin c'est que, pour lui, ce qui est représenté est tabou, mais pas forcément pour tous. Par exemple, quelqu'un d'autre pourra rire de ce même dessin. Etc.

Pour aller plus loin :

Demander aux apprenants de se rendre sur le site *Fini de rire* consacré à la liberté d'expression des caricaturistes à travers le monde <http://cartoons.arte.tv/?nointro=1>, de choisir un pays, d'écouter le témoignage d'un dessinateur de ce pays et de le résumer par écrit.

Il est également possible de demander aux apprenants de cliquer sur « galerie » et de présenter un dessin de leur choix à l'oral : de le décrire, d'expliquer pourquoi il fait réagir, le message qu'il transmet, ce qu'il vise, ce qu'on peut en déduire sur la liberté d'expression dans ce pays.